



DE BOURGES

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Port : 06 87 26 05 35
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Motion de l'Union Locale des Syndicats
CGT de Bourges

A

Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Les prix à la pompe flambent ! Les profits explosent ! Ces dernières semaines, de plus en plus de salariés (du privé, du public) sont dans l'action pour exiger que leur salaire soit augmenté. Ils ont raison et c'est urgent ! Alors que le pouvoir d'achat s'effondre en raison des hausses importantes et régulières des dépenses incompressibles (carburants, produits alimentaires, logement, etc.), les salaires et retraites stagnent.

Pour plus d'un salarié sur deux l'augmentation de salaire a été inférieure à l'inflation. La « smicardisation » grandit, que l'on soit dans le public ou dans le privé.

Les salariés du privé et du public veulent pouvoir vivre de leur travail. La meilleure façon de redonner de la « valeur » au mot « travail », n'est-ce pas de le payer à sa juste valeur ?

Le salaire doit être la juste rémunération du travail, garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chacune et chacun, reconnaissant la qualification de la, du salarié(e).

La CGT propose que le Smic soit le salaire minimum de première embauche pour un-e salarié-e sans qualification, qu'il soit porté à 1 500 euros bruts tout de suite et qu'il serve de base à toute grille de salaire et traitement où chaque qualification est reconnue et payée en plus. Augmenter les salaires tout de suite, c'est nécessaire et indispensable pour une relance de la consommation, de la croissance et donc de l'emploi, et pour une plus grande efficacité économique et sociale.

Le 1er mai, le Smic a été revalorisé comme le prévoit la loi car, à cette date, la hausse des prix dépassait 2 %.

Cette augmentation n'annule pas celle prévue par la loi en juillet, à cette date, la revalorisation du Smic tiendra compte de l'augmentation des prix et de celle du pouvoir d'achat du salaire horaire moyen ouvrier. Pour la CGT, ce lien est essentiel car il est source de dynamique entre Smic et augmentation des salaires obtenue par les luttes, particulièrement importantes en ce moment.

En retour, l'augmentation du Smic doit conduire à une relance des revendications et des négociations salariales dans les entreprises et les branches, afin que tous les salaires soient tirés vers le haut. Oui c'est possible, avec une plus juste répartition des richesses !

La France fait partie des pays les plus riches du monde.

Elle a les moyens de subvenir aux besoins de santé de la population.

Une population en mauvaise santé ne peut pas produire de richesses, ne peut pas faire avancer un pays. La santé n'est pas une marchandise, c'est un droit.

Il est inadmissible d'entendre dire que les caisses sont vides. Elles ne sont pas vides pour tout le monde.

- Ø **65 milliards** d'€uros par an de subventions accordées aux patrons ! *(le même ordre de grandeur que le total des dépenses hospitalières et deux fois supérieur au déficit de l'Etat !)*
- Ø **25 milliards** d'€uros par an d'exonérations de cotisations sociales, sur les bas salaires, accordées aux patrons !

Les profits du CAC 40 ont rapporté plus de 100 milliards. Actuellement 45 % sont versés aux actionnaires. Depuis les années 80, la part des salaires dans la répartition des richesses créées a diminué de 10 % en faveur des profits ; Plus de 70 % des fonds disponibles dans les entreprises vont à la spéculation financière.

En 2007 les revenus encaissés par les quarante patrons du CAC 40 ont augmenté de 58 % par rapport à 2006. Le gain a été par exemple de 18 millions d'euros pour le patron de Vallourec, de 15 millions d'euros pour celui de Suez, de 13 millions pour celui de Vinci. Les mesures dites « paquet fiscal » ont rapporté 15 milliards d'euros aux plus hauts revenus et ont diminué d'autant les moyens de l'Etat pour l'emploi, l'éducation, la santé, etc.

Le gouvernement souhaite des économies dans le système de protection sociale d'environ 5 milliards d'euros... Peut-on réellement penser faire des économies en matière de santé et de retraite alors que les inégalités se creusent et que les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits ? Peut-on renvoyer de telles charges sur le budget individuel des ménages ?

Promouvoir une culture du travail compatible avec la santé du salarié, prévenir et faire face aux besoins sociaux dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite, sont une responsabilité collective.

Donner la priorité à la « valeur travail » impose de garantir l'avenir de la protection sociale qui couvre une série de besoins essentiels. Protection et droits dans l'entreprise vont de pair avec protections et droits dans la société.

Face aux politiques qui veulent réduire la couverture sociale solidaire et reporter sur l'individu la charge des risques pour se procurer la sécurité de l'existence, il est indispensable de construire des réponses qui favorisent le développement des hommes et de la société. C'est tout l'enjeu d'un système de retraite, de santé et de protection sociale solidaires qui protège contre les aléas de la vie et développe une approche de prévention.

La sécurité sociale qui couvre les besoins en matière de santé, de retraite, de politique familiale, est un bien collectif fondé par essence sur la répartition des cotisations et la solidarité intergénérationnelle et la redistribution en fonction des besoins.

Elle doit désormais répondre à des attentes nouvelles notamment dans deux domaines : la prévention et la dépendance. Il y a nécessité à réaffirmer la place et le rôle de la sécurité sociale au moment où s'accroît la pression pour en limiter le champ aux seuls besoins de base.

En dépit de ses insuffisances actuelles et parce qu'elle peut être améliorée, la sécurité sociale est un système remarquable mis au service de la solidarité entre tous ceux qui ont contribué, contribuent et contribueront par leur activité à la production de richesses.

C'est pourquoi elle doit continuer à occuper une place majeure dans la prévention et la solidarité face aux aléas de l'existence (santé, dépendance, invalidité, accidents du travail), mais aussi pour la retraite et la famille.

Le développement du système de retraite a permis de relever substantiellement le niveau de vie moyen des personnes âgées. La pauvreté chez les retraités a pu ainsi être massivement réduite même s'il demeure encore des situations inacceptables. Veut-on aujourd'hui revenir sur cet acquis au prétexte que l'on vit plus longtemps ?

Les mesures et réformes successives depuis le milieu des années 80, puis les mesures Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ont programmé dans le temps une remise en cause fondamentale et systématique de nos régimes et une baisse du niveau des pensions.

La retraite est un système contributif. Des éléments de solidarité importants ont été introduits au fur et à mesure dans nos régimes de retraite avec l'objectif de réduction des inégalités (droits familiaux, périodes de maladie, de chômage...). Nous récusons tous les projets qui viseraient, au nom de la responsabilisation individuelle, à accroître les inégalités : généralisation du système par point, développement de l'épargne retraite notamment.

Nous rejetons tous les arguments démagogiques qui prétendent qu'un allongement de la durée de cotisation serait la seule solution pour assurer la pérennité des régimes de retraites. L'affirmer relève purement et simplement de l'escroquerie.

Les besoins de protection sociale à couvrir aujourd'hui appellent des décisions sur le niveau des richesses à consacrer à la retraite, à la santé, donc à la sécurité sociale et aux institutions complémentaires collectives.

Le financement de la protection sociale est bien enjeu majeur. La Cgt récusé toute idée de « fiscalisation des ressources » que ce soit par le biais d'une « TVA sociale » ou de la fusion « Impôt sur le revenu-CSG ».

Par contre, une réforme de la contribution patronale prenant en compte la richesse réelle créée par l'entreprise et ses choix de gestion en matière d'emploi est urgente pour consolider l'avenir de la sécurité sociale et des retraites.

Les rapports entre la sécurité sociale et les organismes complémentaires doivent améliorer la couverture sociale globale et non justifier un transfert de la prise en charge. Les droits et moyens d'accès à la couverture complémentaire doivent être garantis à tous.

Seuls les organismes à but non lucratif peuvent assurer cette complémentarité. Ils permettent l'amélioration de la retraite, de la qualité des soins en privilégiant une politique fondée sur la prévention, la promotion de la santé et la prise en charge du handicap dans un cadre solidaire.

La représentation dans ces institutions de protection sociale doit correspondre à cette conception élargie de la couverture sociale et aux aspirations des salariés à plus de démocratie. La Cgt revendique que la gestion de la protection sociale s'appuie sur le choix des assurés via l'élection de leurs représentants.